MX-VETERAN-NORMAND N°1

CONTRAT MORAL, ENTRE LE SIGNATAIRE, DU TROPHEE VETERANS 2024 ET L'ORGANISATEUR : PAUL EMILE .MX-VETERAN-NORMAND.

Réglement du Trophée MX-VETERAN-NORMAND :2024

***ARTICLE* I** : le trophée vétérans de motocross :type et cylindrée :2temps et 4 temps de 125cc / 250/500 : organisé par Paul Emile et ses collaborateurs Hermon Olivier (Off /FFM .078736) Larforge Stéphane (OSS/FFM.025111)
Ouvert aux pilotes âgés d'au moins 38 ans, ayant une licence FFM de la ligue Motocyclisme de Normandie.

Peuvent participer en cas d'absence de pilotes engagés au trophée lors d'une épreuve :
- des pilotes hors-ligue/ des pilotes n'ayant pas été qualifié dans d'autres séries (à la demande du club organisateur ou du délégué d'un championnat LMN) / les enfants de pilote vétéran âgé(e)s d'au moins 15 ans (cylindré 125 et plus)

***ARTICLE* II** : Le nombre de participants est fixé à 45 pilotes. Il n'y a aucune qualification. Les engagements doivent être effectués pour le 1er janvier 2024 sur le site www.mx-veteran-normand.org

Paul Émile, 4 allée des hautes Landes, 14200 Hérouville St Clair
Un droit d'inscription de 60 euros à l'ordre de (MX-VETERAN-NORMAND)
frais de délégation 45 € payé par l'organisation :mx-veteran-normand

Les engagements sont ouvert en priorité aux pilotes ayant participé au trophée l'année précédente (2023) et qui s'engage pour toutes les épreuves 2024.
La sélection des pilotes pour les places libres : priorité aux pilotes qui ont effectué plusieurs remplacements lors d'épreuves 2023 .L'organisation se réserve le droit de choisir 3 pilotes

III: Les pilotes du Trophée devront payer lors de chaque épreuve un droit d'engagement de **45€ pour le club**

L'organisation du trophée est prise en charge par : M. Paul Émile. (OFF/FFM .018835)
Délégué du trophée sur les épreuves: Paul Émile /Adjoint : Hermon Olivier / Laforge Stéphane
Contrôle administratif : Morgane Manchion / (OFF/FFM 355802)

En contrepartie : le club prendra à sa charge : 3 coupes pour le Général de la journée + une au 1er de chaque catégorie (s'il est pas classé dans les 3 premiers du général)
TOTAL : 5 COUPES MAX.

***ARTICLE* IV**: Catégories :

BRONZE	38 ANS	à	46 ANS
ARGENT	47 ANS	à	55 ANS
OR	56ANS	à	PLUS

***ARTICLE* V** Les pilotes des 3 catégories sont soumis aux différentes prescriptions du règlement Moto-Cross FFM, du code sportif ainsi qu'aux règlements techniques FFM.
Le respect mutuel entre pilotes sur la piste et dans le parc doit avoir lieu. Et la responsabilité de vos accompagnateurs ou invité vous imcombes :Sous peine pour les pilotes
de déclassement de 5 places au classement de la journée ,si récidive exclusion du Trophée vétéran 2024.

TOUT PROBLEMES SERA EXPOSE AU DELEGUE ET AU JURY DE L'EPREUVE !

Le Contrôle Administratif est ouvert de 7 heures à 8 heures (OBLIGATOIRE)

le samedi de l'epreuve de 17h à 19h30

En 1er le contrôle administratif / en 2e les transpondeurs / en 3e le contrôle technique.

***ARTICLE* VI**: Le trophée sera disputé en 3 manches de 15 minutes + 1 tour ,avec un essai libre de 10 ou 15 minutes (au choix de l'organisation).

Il n'y a aucun essai chronométré, la place sur la grille pour la 1er manche et en fonction du classement général de la dernière épreuve, pour les autres manches en fonction de la précédente.

Un bracelet vous sera fourni avec port obligatoire : pilote/accompagnateur/panneauteur.

(LICENCES OBLIGATOIRE POUR LE PANNEAUTAGE)

Pour la 1ére épreuve un essai chronométré aura lieu uniquement pour la 1ére manche.

***ARTICLE* VII:** Classement selon le barème des points suivants par catégorie :
1er: 25pts/ **2ème:** 22 pts/ **3ème:** 20 pts/ **4ème:** 18pts/ **5ème:** 16pts ensuite 15/14/13/12/11/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1.
Classement à la journée pour la récompense des 3 premiers du général. Et une coupe au 1er de chaque catégorie (s'il n'est pas classé dans les 3 premiers du général).
Les invités seront classés que pour le jour de l'épreuve concernée sous condition qu'ils aient l'âge requis (minimum 38 ans). Ils ne marqueront aucun point au trophée 2024.
Totalisation des points et départage des *ex-æquo* au bénéfice de la dernière manche.
Toute réclamation doit être formulée par écrit selon les règles de la LMN et de la FFM.

ARTICLE VIII: La présence à la remise des prix est obligatoire.
Par respect du public votre présence est obligatoire, à vous de prendre vos dispositions ou de m'informer de votre absence.

***ARTICLE* IX :** Je renonce à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion pour le(s) accident(s)/dommage(s) corporel et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Je m'engage à respecter le règlement et de participer à toutes les épreuves 2024

(liste des épreuves disponible en Février 2024) sur le site:
www.mx-veteran-normand.org

SIGNATURE : Suivie de la mention « lu et approuvé »

DATE LE :